



U.EP.4.4

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS : AXE STRUCTURANT AVENUE DU SIMPLON

Catégorie	Espaces publics	Priorité	B-C
Instance(s) responsable(s)	Canton (SDM), Martigny	Instance(s) concernée(s)	Canton (SDM), Martigny
Stratégies sectorielles	S.TP.1, S.TP.2, S.TP.3, S.MD.1, S.U.2, S.U.4, S.P.1		

Description

État actuel

L'axe structurant de l'avenue du Simplon s'étire de la gare de Charrat-Fully au centre-ville de Martigny. Il se décompose en plusieurs séquences bien distinctes :

- Traversée de la zone artisanale de Charrat. Route bordée d'entrepôts, aspect très routier et présence de bandes cyclables. Niveau de sécurité insuffisant pour les modes doux.
- Séquence agricole, entre les deux localités, tracé rectiligne sur plus de 2 kilomètres. Présence de bandes cyclables, mais niveau de sécurité insuffisant pour les modes doux.
- Entrée de ville jusqu'au passage sous la voie ferrée TMR. Tissu industriel marqué par la présence de nombreuses entreprises et activités. Aspect extrêmement routier, avec de part et d'autre de l'avenue du Simplon, du stationnement pour les entreprises, desservi par un système de contre-allées. Au total, dispositif dédié à la circulation d'environ 50 mètres de large.
- Depuis le passage inférieur jusqu'au cœur de la ville de Martigny, section affichant un tissu mixte (habitations, activités et services) et une faible qualité des espaces publics, réduits à la simple fonction du déplacement.

État attendu

L'effort de requalification des espaces publics se concentrera principalement dans le secteur de la ville de Martigny :

- Pour la séquence agricole, la création d'un itinéraire doux en site propre est prévue dans le projet d'agglomération, mesure P.MD.4.2.1. Il offrira un parcours direct et sécurisé entre le secteur de la gare de Charrat et le centre-ville de Martigny.
- Pour la séquence « activités » en entrée de Martigny, voir fiche P.VSR.4.2.1. En matière de mobilité, il s'agit de sécuriser les modes doux et d'améliorer la progression des bus. Il s'agit également, à terme, d'améliorer l'intégration urbanistique de l'axe, notamment en renforçant l'arborisation déjà existante et d'implémenter de nouveaux éléments verts. Ces derniers devraient contribuer, en agissant comme un filtre végétal, à réduire l'impact visuel du stationnement et des systèmes de contre-allées depuis l'avenue du Simplon. Une étude de détail doit préciser ces éléments de requalification.
- Pour la séquence « centre-ville », voir fiche P.VSR.4.2.1. Il s'agira de lancer des études pour améliorer le confort des modes doux, piétons et vélos, dans ce quartier affichant, au gré des développements, de plus en plus d'urbanité. Lors de la construction de nouveaux bâtiments, un traitement de l'espace public jusqu'en façade devrait désormais être exigé, avec d'offrir des dilatations bienvenues au domaine public. Une étude de détail doit préciser ces éléments de requalification.

Opportunité et utilité

Opportunité: La mesure répond aux besoins (1.2) d'amélioration de l'accès aux transports publics et de renforcement du réseau de mobilité douce (3.3) tout en poursuivant la logique de revitalisation des espaces publics en les rattachant à ce même réseau sur un axe constituant l'une des principales entrées de la ville.

Utilité principale: CE1.5: La mesure vise à améliorer la mobilité douce.

CE2.2: La mesure vise à mettre en valeur des espaces ouverts dans la zone urbanisée.

CE3: La mesure vise à accroître la sécurité du trafic.

CE4.1: La mesure vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre.

CE4.2: La mesure vise à réduire les nuisances sonores.

Coordination entre transports et urbanisation

Comme l'espace public partage la plupart du temps son emprise avec celle des réseaux de transports, leur cohabitation doit être un élément central dans un aménagement de qualité. Une sécurité de tous les usagers est nécessaire, s'il l'on veut que le partage de l'espace fonctionne sans accroc et qu'aucun mode de transport ne prenne trop fortement le dessus sur les autres. Cette mesure de requalification de l'axe de l'avenue du Simplon s'inscrit plus largement dans une amélioration de l'entrée de ville de Martigny depuis Charrat. Il s'agit également d'assurer un meilleur confort pour les habitants de ce secteur de Martigny en matière de déplacements actifs. Par ailleurs, une attention particulière doit également être portée sur les seuils entre les espaces publics/privés. Une requalification de façade à façade permet une meilleure lecture de l'espace et une homogénéisation des revêtements et des mobiliers urbains.

Réalisation**État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)**

Pas concerné

État de planification

Séquence agricole : intentions, études à lancer

Séquence entrée de ville / activités : intentions, études à lancer

Séquence centre-ville / mixité : intention, études à lancer

Calendrier de mise en oeuvre

Séquence agricole : phase d'études préliminaires et de définition du projet 2024-2028. Phase de réalisation 2028-2032.

Séquence entrée de ville / activités : phase d'études préliminaires et de définition du projet 2024-2028. Phase de réalisation 2028-2032.

Séquence centre-ville / mixité : phase d'études préliminaires et de définition du projet 2024-2028. Phase de réalisation 2028-2032.

Autres**Fiches concernées du PDC**

C1, C2, D1, D4, D5

Fiches concernées du PDi

N3, U1, U2, M1, M2, M3, M4, M5



Impacts sur les domaines transversaux

La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :

Nature / environnement

Environnement gris : **OPA**ir / **OPB** / ORNI / **OPAM** / OSites

Environnement vert : OEaux / OSol / OFo / OPN

Dangers naturels. Liés au Rhône, disparaîtront avec la réalisation du projet R3

Agriculture

Surfaces d'assolement

Lien avec les autres mesures

P.VSR.4.2.1. Requalification de l'axe Simplon à Martigny

P.MD.4.2.1 Liaison cyclable entre Martigny et Charrat

U.EP.4.1 Requalification des espaces publics

U.D.4. Secteur stratégique « Prés Magnin »

U.D.4.2 Secteur stratégique « Périmètre de la Gare »

U.D.4.5 Secteur stratégique « Ancienne usine d'Aluminium »

U.N.4.1 Franges urbaines

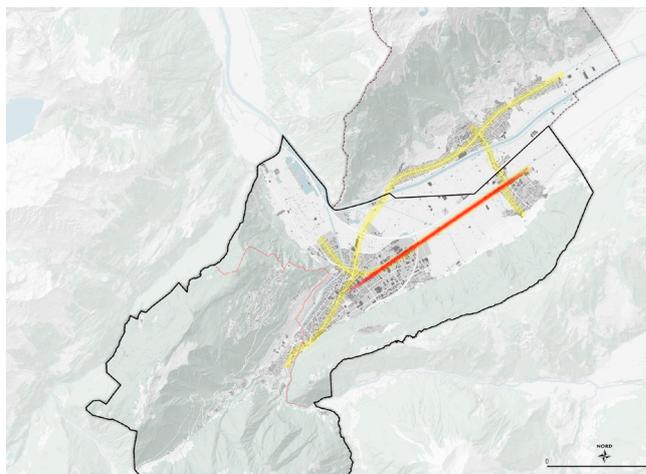
U.N.4.2 Nature en ville

U.DR.4.1 Équipements et attracteurs de rayonnement régional

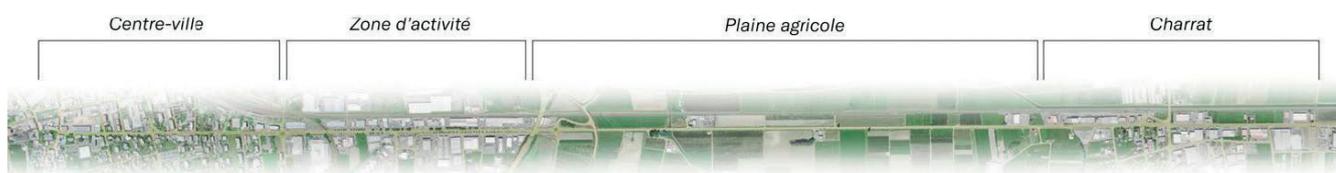
Documents mis à disposition

—

Plan de situation



Plan



Séquence Centre-ville, nomad, 2021.



Séquence Zone d'activités, nomad, 2021.



Séquence Plaine agricole, nomad, 2021



Séquence Charrat, nomad, 2021